



STOP AUX FERMETURES !

Après la fermeture de 9 cabinets médicaux en 2023, la Direction annonce des fermetures supplémentaires en 2024, notamment sur les sites de Douai et de Paris Austerlitz. La Direction poursuit ainsi sa logique de désertification médicale et d'abandon des cheminots.

Depuis plusieurs années, les cabinets médicaux si utiles pour l'accès aux soins des cheminots ferment ou fonctionnent en sous-effectif favorisant ainsi les déserts médicaux.

Les personnels des cabinets médicaux font face à une surcharge de travail ainsi qu'à des difficultés pour pouvoir agir efficacement au vu des moyens insuffisants qui leur sont attribués et au peu de reconnaissance de la part de leur Direction.

Ils ou elles subissent au quotidien une dévalorisation de leur métier : diplômes et compétences non reconnus, perspectives d'évolution et de formation professionnelles inexistantes, feuilles de route illégales, logiciels non fonctionnels, postes vacants, heures supplémentaires ou complémentaires imposées et RPS tellement élevés que la Direction a tout simplement décidé d'en supprimer l'évaluation !

Pour la Direction, le manque d'entretien des cabinets médicaux et le non-renouvellement du personnel servent de prétextes pour fermer les cabinets médicaux. Ces choix scandaleux sont surtout motivés par des considérations économiques et financières.

Présentée désormais comme un service productif, la politique d'entreprise sacrifie les services médicaux et la santé des cheminots. **La santé n'est pas une marchandise ni une valeur d'ajustement !** Les moyens humains et matériels doivent rapidement être rendus à l'ensemble de nos cabinets médicaux, mais aussi à nos laboratoires.

Les suivis médicaux personnalisés et les récents accès donnés aux salariés en CDI doivent permettre de pérenniser nos cabinets médicaux. Les personnels soignants des cabinets médicaux et des laboratoires sont plus que jamais des atouts majeurs au service des cheminots.

Pour la CGT, la situation est inacceptable ! Nous exigeons :

- l'arrêt des fermetures des cabinets médicaux ;
- la présence systématique d'un cabinet médical à proximité des sites industriels et des secteurs de logement des cheminots ;
- le maintien de toutes les spécialités médicales ;
- le remplacement systématique des médecins généralistes partants ;
- la mise à disposition de locaux adaptés à l'activité et aux besoins de santé.

La CGT s'oppose fermement à la suppression des cabinets médicaux et continue de porter les revendications des cheminots des services médicaux.

